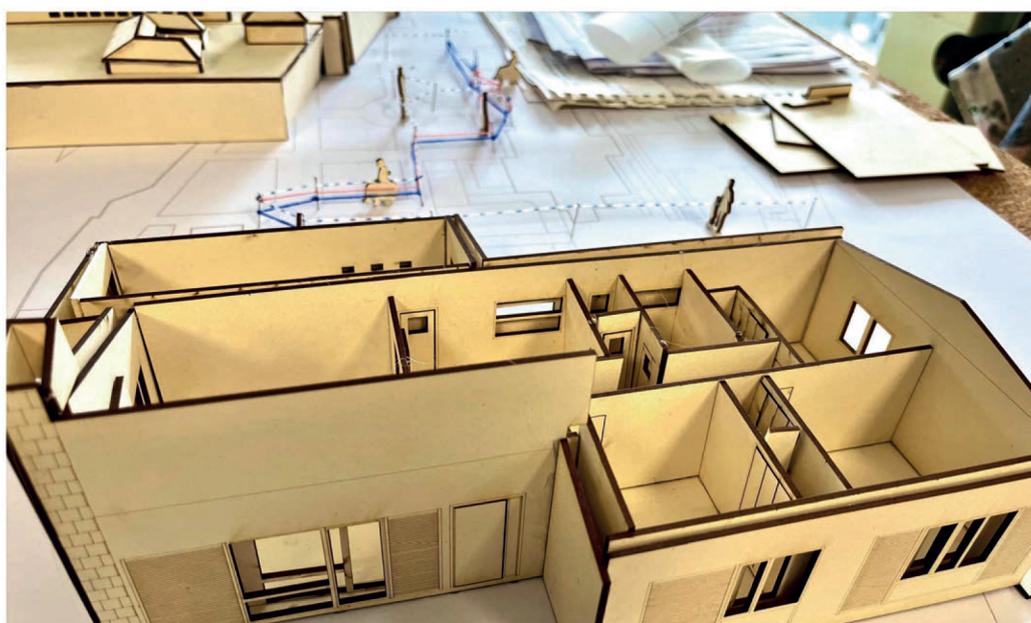


Taxe d'apprentissage

Campagne 2025



La prochaine collecte de la Taxe d'apprentissage du Lycée Charles Péguy débutera le 06 mai 2025

Votre enfant est élève ou étudiant au sein de notre lycée d'enseignement général et technologique.

Notre mission consiste à lui proposer une formation de qualité, adaptée entre autres aux évolutions du marché du travail et de la technologie.

Nos formations techniques sont en partie financées par la Région et nos fonds propres, mais une large part de notre financement provient de la Taxe d'apprentissage.

Les fonds collectés en assurent ainsi chaque année le fonctionnement, permettant de mettre en place des dispositifs pédagogiques innovants et des ressources techniques modernes et performantes.

Cette Taxe d'apprentissage est indispensable au bon fonctionnement de nos formations techniques et la campagne de collecte 2025 est lancée.

Nous avons besoin de votre soutien pour former dans les meilleures conditions possibles vos enfants ou futurs collaborateurs.

1



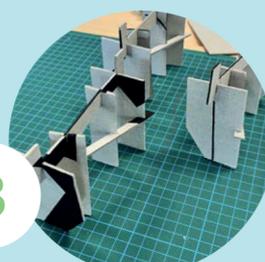
Rencontrer
des professionnels,
visiter expositions,
entreprises...

2



Expérimenter
Besoins en papiers,
cartons, et matériaux
divers...

3



Concevoir
Besoins en matériel
d'impression, de
maquettage...

4



Prototyper
Besoins en outillages
et consommables...

Comme vous le savez peut-être, toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu (IR, BIC ou IS) et employant au moins 1 salarié, doit verser la taxe d'apprentissage directement ou par le biais de son cabinet comptable.

Une partie peut être versée directement à l'établissement de votre choix habilité à la percevoir comme le lycée Charles Péguy.

(La part libératoire versable directement à l'établissement de son choix est de 13 %)

Nous vous serions vivement reconnaissants si vous vouliez bien intervenir en notre faveur pour ce versement en choisissant cette année le Lycée Charles Péguy comme bénéficiaire !

Le versement est à effectuer en ligne par le biais de la plateforme SOLTéA :

SIRET – 19457779700013

**CODE à utiliser pour le versement de la
TAXE d'APPRENTISSAGE
pour notre filière professionnelle
RNCP 36941**



« Participez au financement de nos formations technologiques ! »

Chaque année vous vous acquittez du paiement du solde de la taxe d'apprentissage. Mais savez-vous que vous pouvez choisir à qui sera affecté ce solde ?

En cas de besoin, contactez la Secrétaire générale - agent comptable du Lycée Charles PÉGUY : Sarah GILET
sarah.gilet@ac-orleans-tours.fr
1 cours Victor Hugo, 45074 Orléans Cedex 2
02 38 22 62 40

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Une seule formalité si vous accédez à SOLTéA pour la première fois, demandez votre habilitation sur Net-entreprises.

Connectez-vous à votre espace personnel et sécurisé sur SOLTéA, vous pouvez chercher et sélectionner notre établissement ou notre formation à soutenir.

Dans cet espace, vous retrouvez à tout moment vos choix de répartition. La procédure est simplifiée : tout se déroule via la déclaration sociale nominative (DSN) et sur SOLTéA ; puis les paiements aux établissements sont opérés par la Caisse des Dépôts en fonction de vos choix de répartition.

Chaque établissement est ici présenté à travers une fiche descriptive présentant toutes ses informations utiles :

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablissements/19457779700013/detail/2592>

